

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du vendredi 20 décembre 2024**

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESSES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESSES), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 2 Adhésion à l'association Allons Imaginer un Monde d'Amitiés (AIMA)

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

AIMA est une association humanitaire et une structure de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle est engagée pour promouvoir un mode de vie plus durable et solidaire.

Elle gère ainsi des ressourceries offrant une seconde vie aux objets destinés à être jetés. Elle mène également des actions en faveur des populations dans le besoin et au service de causes humanitaires.

Outre le fait qu'AIMA possède des valeurs communes avec le CCAS, il vous est proposé d'adhérer à cette association pour pouvoir accéder aux ressourceries.

AIMA propose en effet un large choix de mobilier grâce à sa capacité de stockage et son réseau d'entreprises donatrices.

Cette adhésion permettrait au CCAS, d'une part, de contribuer aux objectifs de développement

durable que la collectivité s'est fixé au travers de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et, d'autre part, de réaliser des économies substantielles en achetant du mobilier d'occasion.

A titre d'exemple, une armoire rideau qui coûte en moyenne 700 € sera vendue 140 € par AIMA.

Le coût de l'adhésion s'élève à 1 € et permet d'accéder aux 5 recycleries gérées par l'association.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'adhérer à l'association AIMA pour l'accès aux ressourceries ;**
- 2. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,